



## Rentrée dans la voie professionnelle : AUCUNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS AUCUNE AMELIORATION DES CONDITIONS D'ETUDES DES ELEVES

**L'intersyndicale de l'enseignement professionnel dénonce les conditions dans lesquelles s'est effectuée la rentrée en LP, SEP, EREA et lycées agricoles** : dans l'Education nationale, malgré l'accueil de 5 000 élèves supplémentaires, 66 équivalents temps plein ont été supprimés. De plus, la réforme de la taxe d'apprentissage ainsi que les restrictions budgétaires qui touchent les collectivités locales ne permettent plus à ces établissements de fonctionner correctement. Le ministère de l'Éducation nationale prend acte du fait que l'enseignement professionnel sous statut scolaire concentre de nombreuses difficultés mais pas la moindre mesure n'a été prise pour cette rentrée : aucune mesure pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves. De son côté le ministère de l'Agriculture continue de nier la réalité de l'échec de la voie professionnelle et de diminuer les crédits consacrés aux élèves les plus en difficulté.

Alors que l'enseignement professionnel est bien souvent le dernier rempart contre la sortie sans qualification des jeunes et alors que cette année voit la mise en œuvre d'un droit de retour en

formation qualifiante dans nos établissements, aucun moyen supplémentaire ne lui est alloué sur les 4000 postes prévus dans la loi de refondation. 40 % des professeurs stagiaires PLP ne bénéficient pas, cette année encore, de décharge horaire pour se former au métier. C'est encore dans cette voie du lycée qu'il y a le plus de professeur-es contractuel-les.

La ministre de l'EN a annoncé l'ouverture de discussions sur l'enseignement professionnel et des mesures dès la rentrée 2016. L'intersyndicale demande que ces discussions (qui doivent aussi concerner l'enseignement agricole public) s'engagent le plus rapidement possible. En effet, régulièrement annoncé par les précédents ministres depuis 2012 le bilan de la réforme n'a toujours pas été effectué six ans après sa mise en œuvre. **Nous demandons qu'aucun sujet ne soit écarté, notamment ceux des moyens, des parcours et des modalités de certifications (comme la généralisation des CCF).**

**L'exclusion pure et simple de l'enseignement professionnel du système de pondération dont bénéficie la voie générale et technologique reste pour nous inacceptable.** L'intersyndicale

dénonce cette inégalité de traitement et revendique une pondération pour l'ensemble des trois voies du lycée. L'indemnité de 300 € annuels ne compensant nullement cette inégalité. Au ministère de l'Agriculture les personnels restent à ce jour sans informations sur l'évolution de leur statut.

**Nos organisations - CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SYAC-CGT, SNALC, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNUEP-FSU, SUD Education - exigent des mesures concrètes pour une revalorisation de la voie professionnelle** dans le public comme dans le privé. Cette revalorisation nécessite des moyens urgents pour améliorer la qualité de la formation dispensée aux élèves afin de leur permettre de s'insérer professionnellement et de réussir leurs poursuites d'études. Les conditions de travail fortement dégradées des personnels doivent être améliorées sans plus de délai et un plan de revalorisation salariale doit être mis en œuvre rapidement à commencer par le dégel du point d'indice. ■

*Communiqué intersyndical  
Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2015*

## Sommaire

- > CP intersyndical sur la rentrée
- > CTM SNUEP 7 octobre
- > CP FSU : non accord PPCR
- > CP FSU : PPCR
- > Lu au BO

- |     |   |     |
|-----|---|-----|
| P 1 | > Lettre à la ministre : collègue               | P 4 |
| P 2 | > Motion SNUEP-FSU : non à la répression        | P 4 |
| P 3 | > CP FSU : Etudiant-apprenti-professeur         | P 4 |
| P 3 | > CP FSU : Retraités                            | P 5 |
| P 3 | > Manifestations européennes contre l'austérité | P 5 |

## Comité Technique Ministériel du 7 octobre 15 >

**Dans l'enseignement professionnel, la rentrée s'est une fois de plus effectuée à moyens dégradés.**

Classes surchargées surtout en tertiaire, regroupements de classes en matières générales, difficultés liées aux périodes de formation en entreprise... participeront cette année encore au décrochage scolaire des élèves, aux obstacles lors de leur poursuite d'études et à la souffrance au travail des enseignant-es. Alors que le ministre acte le fait que l'enseignement professionnel public concentre de nombreuses difficultés, que les conditions économiques et sociales des élèves qu'il scolarise se sont fortement dégradées, que les inégalités territoriales aggravent ces problèmes, il n'a pas mis en œuvre de nouveaux dispositifs d'éducation prioritaire.

Il est urgent que des dispositifs soient pensés pour l'enseignement professionnel public sans écarter l'effort budgétaire indispensable à leur mise en œuvre. Une simple redistribution des moyens relèverait une fois de plus d'un désaveu pour les personnels et d'un mépris pour la formation professionnelle des jeunes.

**Le SNUEP-FSU, extrêmement critique sur la réforme de la voie professionnelle** mise en place en 2009, acte positivement l'annonce par le ministère d'un bilan à l'automne de la réforme des 3 voies du lycée.

Aucun sujet ne devra alors être écarté, notamment la question des parcours, des passerelles, des certifications, de la concurrence avec l'apprentissage, des moyens ...

Le SNUEP se félicite du maintien des SEGPA comme structure à part entière de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Il restera néanmoins vigilant au nombre d'élèves maximum par atelier (8) qui n'est toujours pas inscrit explicitement dans le dernier projet de la circulaire d'application et de

mande que les heures de concertation des PLP soit rémunérées à la hauteur de ce qu'elles étaient.

Les annonces de Madame la ministre formulées à l'occasion des 30 ans du bac professionnel le 4 septembre n'occulent pas la promotion incessante de l'apprentissage, qui se construit au détriment et sur le dos de l'enseignement professionnel public et de ses moyens. A travers des aides financières aux entreprises et un assouplissement des règles encadrant le travail des mineurs, le gouvernement persiste à vouloir développer l'apprentissage. L'apprentissage a pourtant fait la preuve de son inefficacité pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage et l'élévation du niveau de qualification pour tou-te-s. Cette volonté, inscrite explicitement dans la circulaire de rentrée, développera les

**Un nombre important de places aux différents concours n'ont pas été pourvues.**

parcours et les publics mixés, ce qui alourdira encore les conditions de travail des collègues. **Le SNUEP-FSU s'oppose à la mise en œuvre de l'apprentissage dans les EPLE** et exige des moyens pour l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, seul garant d'une formation professionnelle de qualité et protectrice pour les jeunes.

Cette rentrée s'inscrit également dans la continuité de la crise du recrutement des enseignant-es. Un nombre important de places aux différents concours n'ont pas été pourvues. Les disciplines les plus en difficultés sont celles pour lesquelles les parcours de formation sont

peu lisibles voire inexistant. Le SNUEP-FSU revendique des parcours de formation et des recrutements. Pour la session 2015, 51 % des postes proposés au PLP réservé n'ont pas été pourvus. Le dispositif des recrutements réservés dans le cadre de la loi Sauvadet devrait être prolongé de deux ans. Mais comme parallèlement le recours à de nouveaux agents non-titulaire continue de

progresser, cela ne permettra pas une réelle résorption de la précarité. Le 15 octobre, le SNUEP et la FSU avec les non-titulaires porteront les revendications pour la mise en place d'un réel plan de titularisation.

**Le SNUEP-FSU dénonce également les conditions faites aux stagiaires** : 40 % des stagiaires PLP sont affecté-es à plein temps. Elles et Ils ne bénéficient donc pas des 9 h de décharge de service minimum nécessaires pour une formation initiale de qualité et doivent participer à des actions de formation très insuffisantes, en plus de leur temps de travail. Les conditions d'affectation des stagiaires ont fait l'objet de nombreuses demandes de révision, Le SNUEP-FSU réitère sa demande d'un groupe de travail ministériel qui permettrait un dialogue plus approfondie entre l'administration et les élus paritaires et éviterait sans doute quelques écueils.

Rendre attractif le métier nécessite aussi une revalorisation salariale d'ampleur et une amélioration significative des conditions de travail. Revaloriser l'enseignement professionnel ne peut se limiter à de la communication. Au-delà des quelques annonces, **ce sont bien de mesures concrètes et de moyens dont ont besoin les professeurs-es de LP** pour améliorer la réussite des jeunes qui s'orientent dans la formation professionnelle

**Le 15 octobre, le SNUEP et la FSU avec les non-titulaires porteront les revendications pour la mise en place d'un réel plan de titularisation.**

nelle initiale sous statut scolaire. La revalorisation de cette voie de formation passe aussi par l'amélioration de leurs conditions de travail et une réelle revalorisation salariale, reconnaissance de leur engagement professionnel au service de la réussite des lycéen-nes de la voie professionnelle. C'est en ce sens que le SNUEP-FSU avec la profession s'engage dans la journée d'action du 8 octobre où le dégel du point d'indice, le développement de l'emploi public et la revalorisation des salaires seront au cœur des débats.■

*Déclaration du SNUEP-FSU  
CTM du 7 octobre 2015*

## Au-delà du non-accord, gagner des avancées pour les agents ! >

Le gouvernement vient de passer en force sur le protocole PPCR en décidant d'appliquer unilatéralement les mesures de celui-ci.

Il crée un précédent qui remet en cause les règles du dialogue social. Tout en regrettant que les conditions d'un accord majoritaire n'aient pas été réunies, la FSU considère que ce principe doit rester la règle dans les négociations Fonction publique.

Elle demande maintenant au gouvernement de préciser les conditions dans lesquelles il entend mettre en œuvre ces mesures PPCR en concertation avec toutes les organisations syndicales représentatives.

Dans un contexte difficile pour la Fonction publique et ses agents, confrontés au gel de la valeur du point

d'indice et aux suppressions d'emplois, et malgré les insuffisances de ce protocole, la FSU y reste favorable. Il constitue en effet un point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites de tous les agents.

La FSU sera particulièrement attentive et vigilante sur la préparation du rendez-vous salarial comme sur les discussions et la mise en œuvre des autres mesures. Elle continuera à y défendre ses revendications.

Après les propos provocateurs du Ministre de l'Économie sur le statut des fonctionnaires, **la FSU attend que le gouvernement réponde à sa demande d'une clarification quant à ses intentions sur l'avenir de la Fonction publique.**

Elle appelle à poursuivre les mobilisations engagées notamment avec la votation Fonction publique et la journée unitaire interprofessionnelle du 8 octobre. ■

*Communiqué FSU*

*Les Lilas, le 30 septembre 2015*

## Mise en oeuvre de "PPCR" >

Dans un contexte difficile pour la Fonction publique et ses agents, confrontés au gel de la valeur du point d'indice et aux suppressions d'emplois dus à la politique d'austérité du gouvernement, et malgré les insuffisances des mesures « PPCR », la FSU a décidé, lors de son Conseil national du 16 septembre dernier, de signer ce protocole d'accord estimant qu'il constitue un point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites de tous les agents.

**Il faut faire le constat que ce protocole d'accord n'est pas majoritaire. Pour autant, le gouvernement a décidé de l'appliquer de façon unilatérale.**

La FSU rencontre aujourd'hui de façon bilatérale la Ministre de la Fonction publique sur ce sujet. Elle lui fera part de son profond désaccord quant à la méthode employée par le gouvernement qui, en prenant une décision unilatérale d'application de ce texte, crée un précédent lourd de conséquences pour le dialogue social dans la Fonction publique.

C'est pourquoi **la FSU demande à la Ministre de réunir très rapidement l'ensemble des fédérations** de fonctionnaires pour clarifier la situation sur l'état du dialogue social dans la Fonction publique et sur les règles qui doivent y présider.

La FSU, qui a toujours revendiqué que les comités de suivi, en cas d'accord, soient ouverts à toutes les organisations y compris aux non signataires, demande que l'application de ces mesures « PPCR » se fasse bien en concertation avec toutes les organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction publique.

La FSU sera particulièrement attentive et exigeante sur la tenue et la préparation du rendez-vous salarial prévu en février 2016, en continuant de revendiquer la fin du gel du point d'indice qui touche tous les agents de la Fonction publique, et dans toutes les discussions relatives à la mise en œuvre des autres mesures « PPCR ». Elle invite d'ores et déjà toutes les organisations syndicales à se retrouver prochainement pour préparer ces rendez-vous et proposera de prendre toutes les initiatives communes de nature à faire avancer le pouvoir d'achat des agents.

Elle appelle à poursuivre les mobilisations engagées notamment avec la votation Fonction publique et la journée unitaire interprofessionnelle du 8 octobre pour l'emploi, les salaires et les services publics. ■

*Communiqué FSU*

*Les Lilas, le 6 octobre 2015*

### **BO n° 37 du 8 octobre 2015**

#### **Lycées des métiers**

Liste des établissements labellisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014 arrêté du 30-9-2015 (NOR [ME-NE1500575A](#))

### **BO n° 36 du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

#### **Détachement**

Procédures et calendrier relatifs aux détachements de personnels de direction,

enseignants des premier et second degrés, personnels d'éducation et d'orientation, du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (hors réseaux AEF, Mif et Aflec) - année scolaire 2016-2017 note de service n° 2015-156 du 28-9-2015 (NOR [MENH1520974N](#)). ■

*Lu au BO*

## AUDIENCE COLLEGE >

Madame la Ministre  
de l'Education nationale,

Nos organisations syndicales, qui représentent plus de 80 % des voix aux organisations professionnelles, réitèrent leur demande d'audience au sujet de la réforme du collège, comme elles l'ont déjà fait le 16 septembre.

Nous souhaitons, comme nous l'avons dit à votre directeur de cabinet à l'issue de la manifestation du 17 septembre, que vous receviez personnellement cette très large intersyndicale.

Nous sommes tout à fait disponibles pour vous exposer nos demandes communes et entendre vos réponses que ce soit avant ou à l'occasion de la manifestation nationale du 10 octobre.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre profond respect. ■

Paris, le 5 octobre 2015

Les secrétaires généraux des organisations de l'intersyndicale :

SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC  
SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT  
Edu'Action, SNEIPCGT,  
SNALCFGAF, SNCLFAEN, SIES  
FAEN, CNGA et A&D CFE-CGC,  
SNUEP-FSU, SUNDEP Solidaires



## Collège Gay Lussac COLOMBES (92) : NON à la répression ! >

Suite à la décision du Ministère de l'EN de sortir le collège Gay Lussac du réseau de l'éducation prioritaire, supprimant ainsi les moyens alloués à ce titre à l'établissement pour lutter contre l'échec scolaire, les enseignant-es de cet établissement ont mené de multiples actions pour contester cette décision et récupérer les moyens qui leur ont été retirés.

De novembre 2014 à janvier 2015, une proportion importante d'enseignant-es (souvent supérieure à 50 %) a fait grève (pendant près de 3 semaines, au total). Face à cette mobilisation, l'administration a persisté dans son refus de revenir sur décision, choisissant à l'inverse de renvoyer deux enseignants, pris comme boucs émissaires, devant une commission de discipline. Ainsi, au lieu d'engager le dialogue dans le but d'améliorer la scolarité des élèves en difficulté, l'Education nationale pratique l'intimidation et la menace : **réprimer un mouvement revendicatif en ciblant 2 collègues parmi la vingtaine engagés dans le même mouvement ne peut qu'envenimer une situation** qui ne fait que défavoriser les élèves et leurs familles.

A l'issue de la grève nationale du 17 septembre dernier, une majorité d'enseignant-es a décidé de cesser le travail, à la suite des conditions dans lesquelles – pendant les vacances ! – les 2 collègues ont été convoqués à la commission de discipline. Ces derniers ont décidé d'entamer une grève de la faim qui a démarré le 21 septembre.

**Le SNUEP-FSU apporte son soutien aux enseignants concernés et demande instamment au Rectorat de l'académie de Versailles de reprendre le dialogue en abandonnant la procédure disciplinaire à l'encontre de nos 2 collègues. ■**

Motion de soutien  
SNUEP-FSU

Paris, 5 octobre 2015

## “Étudiant - Apprenti - Professeur” : ni avenir, ni apprentissage >

Le ministère vient de présenter le dispositif “Étudiant- Apprenti- Professeur” qui se substitue à cette rentrée aux « Emploi- Avenir- Professeur » dont aucun bilan n'a été tiré. Contrairement aux objectifs affichés, les conditions de ce dispositif ne permettront pas de démocratiser l'accès aux métiers d'ensei-

gnants, ni de préparer efficacement aux concours de recrutement. En effet, les étudiants boursiers, pour qui ce dispositif est d'abord destiné, perdent le bénéfice des bourses et des droits afférents. La présence en école ou en établissement ne s'articule pas à la formation universitaire, ce qui ne permet pas de construire une formation professionnalisante. Quant à la préparation aux concours, elle est compromise. En effet, les apprentis en licence devant être deux demi-journées sur le terrain, seront privés d'une partie importante de la formation puisqu'aucune université n'est en mesure de construire des emplois du temps intégrant une telle contrainte. Pire, les étudiants se verront proposer ensuite, l'année du concours, le M1 alternance, avec une responsabilité de classes et toujours moins de formation.

Amputant gravement les horaires universitaires, ce dispositif déporte donc la formation vers un mimétisme des gestes professionnels. Il remet en cause le fait que les enseignants et CPE sont concepteurs de leur métier. Par ailleurs, l'État utilise systématiquement ainsi le salariat étudiant et précarise l'entrée dans le métier.

**La FSU ne peut approuver un tel dispositif inadapté à l'objectif de démocratisation tout comme à celui d'enrayer la crise du recrutement.**

**La FSU sera aux côtés des étudiants qui s'engageront dans le dispositif Étudiants Apprentis Professeur pour les informer, les défendre et exiger qu'ils gardent le bénéfice de leur bourse et que leur formation universitaire ne soit pas amputée.**

**La FSU réaffirme la nécessité de revaloriser les bourses jusqu'à l'allocation d'autonomie pour permettre à tous les étudiants d'accéder au master, et de mettre en place des pré-recrutements pour rendre attractifs nos métiers et les démocratiser. ■**

Communiqué FSU  
Les Lilas le 7 octobre 2015

Pour plus d'informations :  
<http://observatoire-fde.fsu.fr/spip.php?article287>

## Les retraités dénoncent la poursuite de l'austérité >

Les neuf organisations de retraités (UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU-Retraitées, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires-UNRPA et LSR) ont été reçues le 2 octobre, par le conseiller social du Président de République.

Elles lui ont remis les cartes postales-pétitions signées par 92 776 personnes auxquelles il faut ajouter 3178 autres signatures en ligne, sachant qu'en outre, des milliers d'autres ont été déposées dans les préfectures sur tout le territoire national le même jour.

Elles ont rappelé leurs revendications touchant au pouvoir d'achat en demandant l'arrêt du gel des pensions et des retraites, l'abrogation des mesures fiscales qui frappent les retraités, l'amélioration du pouvoir d'achat et le retour à une indexation au 1<sup>er</sup> janvier calculée sur l'évolution des salaires et non des prix.

Le conseiller a indiqué que la loi de financement en préparation changerait le mode de calcul des revalorisations. Elles seraient désormais calculées sur l'évolution des prix

des douze mois précédant et non plus en fonction d'une prévision qui aurait conduit, certaines années, à une évolution négative des retraites.

Mais il a confirmé que la date de revalorisation resterait au 1<sup>er</sup> octobre et ne serait pas ramenée au 1<sup>er</sup> avril, comme toutes les autres prestations [cela entraînera des dates de revalorisations différentes pour l'ASPA (minimum vieillesse) et le minimum contributif].

Les retraités se sont étonnés qu'aucune annonce n'ait été faite au 1<sup>er</sup> octobre ce qui confirmerait la poursuite du gel des pensions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Le conseiller social a indiqué que l'annonce viendrait bientôt. Mais le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, prévoit que les pensions de retraite devraient être revalorisées de 0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre (ce qui représenterait environ 1 euro de revalorisation par mois sur une pension moyenne !). Le conseiller social a reconnu que les mesures fiscales avaient touché les retraités mais a estimé que les mesures récentes (la suppression de la 1<sup>ère</sup> tranche d'imposition sur le

revenu) vont alléger la pression fiscale pour une partie d'entre eux ! S'agissant du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), les 9 organisations de retraités ont rappelé leur demande de participation aux instances de consultation, tant au niveau national que local. Le conseiller social a confirmé la publication de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et reliaera la demande des organisations de retraités d'être consultées régulièrement, reconnaissant ainsi que la représentation des retraités devra être assurée dans le cadre de la nouvelle organisation.

Au final, c'est bien la poursuite de l'austérité qui a été confirmée, faute de mesures concrètes pour améliorer les retraites. **Les organisations réunies ce jour rappellent que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté.**

Les organisations de retraités ont décidé de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation et envisagent de construire une nouvelle journée de mobilisations le 24 novembre 2015. La baisse du niveau de vie des retraités n'est ni acceptable, ni inéluctable. ■

Communiqué FSU  
Les Lilas, le 2 octobre 2015



Bruxelles, le 15 Octobre, une action d'encerclement du sommet Européen aura lieu **pour demander une autre Europe, sans austérité et sans traités de libre échange**. S'en suivra le 16 Octobre un contre-sommet Européen avec beaucoup d'événements d'information **et une grande manifestation européenne le 17 Octobre**. ■

### MANIFESTATIONS >

Le 10 octobre prochain des manifestations auront lieu partout en **Europe et en Amérique du Nord**, similaires aux 700 actions qui ont été répertoriées pour la dernière journée de mobilisation du 18 avril 2015. Certains pays comme l'Allemagne et Les Pays-Bas organisent également des événements centralisés. A



**1-15 October**  
European Marches  
to Brussels

**15-17 October**  
Action Days  
in Brussels & Namur

**13-18 October**  
No-TTIP Camp  
in Brussels





# SALAIRES EMPLOI SERVICE PUBLIC

## Exprimez-vous !

Depuis de trop longues années, la situation de la Fonction publique se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice.

Les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir.

Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

**Il est urgent d'opérer d'autres choix !**

Pour y contribuer, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement.

Nous vous invitons donc à prendre quelques instants pour répondre à ces questions.

*Notre force, c'est le nombre. Exprimez-vous !*

1. Le gouvernement considère que le gel du point d'indice est un effort que les agents de la Fonction publique doivent consentir pour le redressement de la situation économique du pays.

Pensez-vous au contraire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires, ce qui passe notamment par une augmentation de la valeur du point d'indice ?

**Oui**  **Non**

2. Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisants pour assurer les missions de service public ?

**Oui**  **Non**

3. Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ?

**Oui**  **Non**

4. Les réformes en cours (réforme territoriale, Santé, réforme de l'État...) vous semblent-elles susceptibles :

- d'améliorer le service rendu aux usagers ?

**Oui**  **Non**

- d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

**Oui**  **Non**

Grade : ..... Etablissement : .....

.....Département : .....

**A remettre à un militant de votre connaissance. Merci pour votre participation !**